argonne ardennaise
Communauté de Communes

2022/ 254

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2022-84

Date de la convocation : 08/09/2022
Conseillers en exercice : 122
Conseillers présents : 71
Conseillers représentés : 17
Total votants : 88

Le quinze septembre deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 DEVER Chantal , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard (jusqu'à 21:58:03) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 054 VALET Bruno , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 067 ROUSSY Elise , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 073 MACHINET Xavier , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 103 BERGERY Marie Claude , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal , 110 DION Valentine , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 024 DE POUILLY Jean (à 046 SINGLIT Benoît) , 033 VAIRY Lionel (à 093 BOUILLON Daniel) , 037 LEFORT Sylvie (à 006 NANJI Léopold) , 038 SEMBENI Anne (à 011 PERTUS Xavier) , 044 POUCET Eric (à 045 QUEVAL Guillaume) , 051 RAGUET Philippe (à 040 MATHIAS Frédéric) , 063 AUROUX Emmanuel (à 060 MANCEAUX Christophe) , 072 NICOLITCH Cédric (à 084 FLEURY Vincent) , 083 FRANCART René (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 102 BAUDART Martine (à 122 MAROTEAUX Nathalie) , 104 BOLY Francis (à 105 CARPENTIER Dominique) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 112 FESTUOT Annie (à 121 RENOLLET Hubert) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. MACHINET Thierry

OBJET : NOUVELLE PROGRAMMATION PAC -MAEC - NATURA 2000 : FINALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire» ;

Vu la délibération n°DC2017/73 définissant l'intérêt communautaire concernant notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire» et ciblant la maitrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs sur les sites Nature 2000 du territoire communautaire » ;

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 22 SEP. 2022
et de sa publication ou notification le 22 SEP. 2022

argonne ardennaise
Communauté de Communes

Vu la délibération n°2022/60 du Conseil Communautaire du 02/06/22 autorisant le dépôt d'un dossier de candidature pour les mesures agro-environnementales et climatiques (AAP1), approuvant le plan de financement prévisionnel et prenant acte du dépôt à venir de l'AAP2 ;
Vu la délibération du conseil Communautaire n°DC2022-69 approuvant le dépôt de quatre Projets Agro-Environnementaux et Climatiques pour les sites Natura 2000 à vocation agricole du territoire de l'Argonne Ardennaise :

- Territoire 43 « Prairies d'Autry » ;
- Territoire 53 « Prairies de la Vallée de l'Aisne » ;
- Territoire 209 « Confluence des Vallées de l'Aisne et de l'Aire » ;
- Territoire 210 « Vallée de l'Aisne à Mouron ».

Considérant que le plan de financement doit être approuvé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE, avec 71 VOIX POUR, 8 CONTRE (014 GOMEZ Jean-Baptiste , 017 BESTEL Bernard , 034 CANNAUX Francis , 057 DEMISSY Pierre , 088 MALVAUX Frédéric , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 096 LESOILLE Patrick 9 ABSTENTIONS (011 PERTUS Xavier , 013 LALONDE Loïc , 038 SEMBENI Anne (Xavier 011 PERTUS) ,
075 GUERIN Anne Marie , 107 COLSON Pascal , 108 COURVOISIER Frédéric (Jean Baptiste 115 MACHINET) , 110 DION Valentine , 114 HAUDECOEUR Agnès , 115 MACHINET Jean Baptiste)

- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

MAEC	Site 43		Site 53		Site 209		Site 210	
	Nb eng	Montant 5 ans	Nb eng	Montant 5 ans	Nb eng	Montant 5 ans	Nb eng	Montant 5 ans
Gestion extensive des prairies pâturées	1	2 010 €	2	55 275 €	2	48 240 €	1	15 075 €
Gestion extensive des prairies de fauche niveau 1	1	1 230 €	2	16 400 €	1	16 400 €	1	3 280 €
Gestion extensive des prairies de fauche niveau 2	1	725 €	2	7 250 €	1	5 800 €	1	1 450 €
Gestion extensive des prairies de fauche niveau 3	1	1 000 €	1	6 000 €	1	5 000 €	1	1 000 €
Création d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique	1	3 260 €	1	9 780 €	1	13 040 €	1	3 260 €
Création de prairies	1	1 790 €	2	10 740 €	2	8 950 €	1	5 370 €
TOTAL	6	10 015 €	10	105 445 €	8	97 430 €	6	29 435 €

- de CHARGER le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme,
Le Président,
Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 22 SEP. 2022
et de sa publication ou notification le 22 SEP. 2022